CONSEIL MUNICIPAL
9 DECEMBRE 2008

La séance est ouverte à 20 H 30

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Etienne ALBARET, Jacques RIZZO, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, François TOURNE, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Barbara TROUGNAC, Annie SUD.

ABSENTS : Geneviève CASTEX.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

XII. LOTISSEMENT LA RUETTE
XIII. SIAH : RAPPORT D'ACTIVITE

I. SENS DE CIRCULATION RUE DES COMMERCES (119/2008)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la première tranche des travaux d'aménagement de la Grand Place est terminé.

Afin d'améliorer la sécurité au centre du village, il convient de définir un sens unique de circulation devant les commerces ; il propose d'interdire l'accès aux véhicules qui viennent de la statue de la vierge et d'imposer une sens de circulation du RD 3 en direction de l'église. Ces prescriptions seront matérialisées par l'installation d'un panneau « sens interdit » et d'un panneau indicatif « sens de circulation » ; un arrêté sera également pris afin d'entériner cette décision.

Arrivé de Monsieur SCHUTZ à 20h45.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la mise en sens unique de circulation de la rue des commerces.

Monsieur PAVAN précise qu'il faudrait aussi envisager un traçage bleu au sol. Le temps de stationnement sera de 15 mn. Monsieur CIMBER signale que plusieurs administrés ont demandé à bénéficier d'un parc à vélo à proximité des commerces.

II. SENS DE CIRCULATION RUE DES ROSES

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la part du Secteur Routier de la Haute-Garonne, après les avoir sollicités afin d'obtenir leur avis dans le but de rétablir un double sens de circulation sur le RD 3G (rue des Roses).

Le secteur routier précise que les données techniques permettent d'envisager un double sens de circulation sur cette voie, en conseillant toutefois une interdiction de stationner, afin de renforcer la fluidité au carrefour des RD 3G et RD 3. Dans l'éventualité où ce double sens serait mis en place, il appartiendrait à la commune d'assurer le financement et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale adéquate.

Monsieur MAHE suggère d'attendre de voir les effets des aménagements actuels du centre bourg avant d'arrêter toute décision.

III. CIRCULATION RD 53 (120/2008)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la part du Secteur Routier de la Haute-Garonne, après les avoir sollicités afin d'obtenir leur avis dans le but de modifier la signalisation de police au carrefour des RD 53 (route de Saint-Lys) et 53C (chemin de Notre Dame), afin que la RD53 soit prioritaire.

Le secteur routier précise que la RD 53C, située en contrebas de la RD 53, longe cette dernière avant de la rejoindre dans une courbe. De fait, aucun usager ne bénéficie d'une visibilité satisfaisante pour respecter la priorité en toute sécurité à ce carrefour. En outre, le flux de trafic le plus important se trouve sur la RD 53.

Pour ces raisons, les services du Conseil Général sont favorables à l'instauration d'un régime de priorité sur la RD 53C, avec l'implantation d'un panneau « STOP », compte tenu du manque de visibilité.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Il appartient également à la commune d'assurer le financement et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale adéquate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité l'instauration d'un régime de priorité sur la RD53C avec l'implantation d'un panneau « STOP » chemin de Notre Dame.

IV. ABRIS BUS (121/2008)

Il est instauré au croisement de la route de Beaufort (CD50) et du chemin de Bartichoun une zone d'arrêt réservée aux véhicules de transport public de voyageurs afin d'assurer la sécurité de ces derniers lors de leur montée et de leur descente.

Les panneaux de signalisation et le marquage au sol seront apposés et entretenus par la commune. Un arrêté portant désignation de l'emplacement réservé pour l'arrêt des autocars et autorisation d'aménager un abris-bus sera pris en ce sens.

Par ailleurs, le fossé qui longe le lotissement de la Ruette sera busé, un passage piétonnier sera tracé sur la route de Beaufort et la croix à l'angle de la Ruette sera déplacée pour améliorer la visibilité.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider l'emplacement réservé pour l'arrêt des autocars et autorisation d'aménager un abris-bus et les aménagements y afférents.

V. P.V.R. (122/2008)

Monsieur le Maire fait le point sur les détachements de parcelle de Monsieur BRANDO. Il propose d'instaurer la participation pour voies et réseaux sur la commune (PVR). Le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers pour permettre l'implantation de nouvelles constructions :

- le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés
- les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés ;
- le financement des réseaux publics.

Le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention (François TOURNE) d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

V1. ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE TRONCON BC : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DU MAITRE D'OUVRAGE (123-1/2008 et 132/2008)

Choix du maître d'œuvre :

Monsieur le Maire propose que suite à l'avis public à concurrence lancé pour déterminer l'entreprise en charge de la mission de maîtrise d'œuvre, et après analyse des offres détaillées ci-dessous, de retenir l'offre n°9 : entreprise FRAUCIEL classée 1ère.

1 : SAUNIER pour 6 826.75 € HT classé 6éme
2 : SEBA pour 6 250.00 € HT classé 3ème
3 : ECCTA pour 7 170.00 € HT classé 9éme
4 : BETEM pour 8 300.00 € HT classé 7émé
5 : BOUSQUET pour 6 875.00 €HT classé 8éme
6 : HYDRETUDES pour 7 430.00 € HT classé 11éme
7 : PINGAT pour 8 480.00 € HT classé 13émé
8 : PRIMA pour 6 400.00 € HT classé 4éme
9 : FRAUCIEL pour 4 375.00 € HT classé 1er
10 : POYRY pour 7 645.00 € HT classé 10éme
11 : LS INGENIERIE pour 8 200.00 € HT classé 12éme
12 : BERG pour 6 590.00 € HT classé 5éme
13 : COPLAN pour 5 202.40 € HT classé 2éme

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le Cabinet FRAUCIEL afin de lui confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du réseau eaux usées chemin de la gare tronçon BC.

Choix du maître d'ouvrage :

Monsieur le Maire indique que suite à l'avis public à concurrence lancé pour déterminer l'entreprise en charge de la maîtrise d'ouvrage, les offres suivantes ont été retenues :
1 : BAYLAC DUMONT pour 96 454.60 € HT
2 : COLAS pour 93 211.00 € HT
3 : LEFEBVRE pour 84 493.00 € HT
4 : EXEDRA pour 84 762.90 € HT
5 : STAT pour 70 877.00 €HT
6 : GIESPER pour 69 787.60 € HT
7 : ETT pour 129 153.00 € HT
8 : SPAC pour 80480.00 € HT
9 : SESEN pour 84 716.90 € HT
10 : SCAM TP pour 77 217.60 € HT
11 : EHTP pour 98 587.27 € HT
12 : STPM pour 95 808.42 € HT
13 : RAZEL pour 95 040.40 € HT
14 : MALET Agence de CAZERES : 69 630.94 € HT

Monsieur le Maire a décidé de négocier avec les 7 premières entreprises, en mettant à disposition une décharge de matériaux de déblais ; après courrier à ces entreprises, les offres ont été modifiées comme suit :
1 : BAYLAC DUMONT pour 96 454.60 € HT
2 : COLAS pour 93 211.00 € HT
3 : LEFEBVRE pour 84 493.00 € HT
4 : EXEDRA pour 82 762.90 € HT
5 : STAT pour 59 877.00 €HT
6 : GIESPER pour 59 668.60 € HT
7 : ETT pour 129 153.00 € HT
8 : SPAC pour 76 250.00 € HT
9 : SESEN pour 84 716.90 € HT
10 : SCAM TP pour 72 225.60 € HT
11 : EHTP pour 98 587.27 € HT
12 : STPM pour 95 808.42 € HT

13 : RAZEL pour 95 040.40 € HT
14 : MALET Agence de CAZERES pour 69 630.94 € HT

La CAO après analyse des offres a retenu l'offre n°6: entreprise GIESPER classée 1ère compte tenu des critères de choix des offres.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prendre acte de la décision de la CAO choisissant l'entreprise GIESPER afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement du réseau eaux usées chemin de la gare tronçon BC.

VII. ACHAT DE FILET PARE BALLONS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (124/2008)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir l'installation d'un filet pare-ballons à proximité du terrain de jeux multisports, afin d'éviter que les ballons ne soient envoyés sur les terrains privés qui jouxtent le terrain.

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été sollicités par Monsieur ALFONSO, comprenant la fourniture et la pose du matériel :

- Entreprise L. G. S. : 1 421.00 € HT
- Entreprise AGORESPACE : 998.00 € HT.

Il propose de retenir l'entreprise la moins-disante, soit AGORESPACE et de demander l'attribution d'une subvention au Conseil Général afin de nous aider à financer au mieux cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander un filet pare-ballons à l'entreprise AGORESPACE, pour un montant de 998.00 €HT pose comprise et de demander une subvention au Conseil Général, afin d'aider la commune à financer cet investissement.

VIII ACHAT D'ARBRES

Monsieur MAHE demande s'il est envisageable de planter des arbres à l'ancienne mare route de Beaufort. Monsieur SCHUTZ demande si la commune peut en planter au cimetière. Monsieur RIZZO souligne le problème récurent de l'entretien des espaces verts.

IX SDEHG : COFFRET PRISES MARCHE DE PLEIN VENT (125/2008)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de mise en place de deux coffrets prises pour le marché de plein vent sur la Grand'Place, comprenant :

- Réalisation d'un branchement souterrain 4 fils, depuis une grille fausse coupure existante sur la Grand'Place côté boulodrome pour alimenter une armoire prise à deux compartiments. Dans le premier compartiment se trouvera la partie branchement, dans le second seront logées les trois prises de courant mono et une prise tri.
- Réalisation d'un branchement souterrain depuis le coffret forain existant sur l'espace vert en bordure de la RD53H pour alimenter une armoire prise à deux compartiments identiques à la première.
- Chaque armoire sera protégée par deux arceaux en acier.

Le coût total de ce projet est estimé à 9 191 €. Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 662 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 662 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2009.

X. ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE TRONCON BC : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (126/2008)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise GIESPER a été choisie par procédure adaptée afin de réaliser les travaux d'assainissement des eaux usées chemin de la Gare tronçon BC sur 210 ml dont 15 branchements pour un montant HT de 59 668.60 €.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'imputer la dépense liée à ces travaux au budget assainissement BP 2008 en section d'investissement article 2318 et de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention

XI. SDEHG : DELEGATION DE SIGNATURE POUR MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE (127/2008)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de mise en place d'un poste électrique à proximité de la future station d'épuration.

Ce poste serait implanté sur la parcelle cadastrée A315 située au lieu-dit « Couloume ».

La commune doit mettre une partie de ladite parcelle à disposition du SDEHG par le biais de la signature d'une convention.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'implantation d'un poste électrique sur la parcelle cadastrée A315 située au lieu-dit « Couloume »

XII SIGNATURE ACTE DE VENTE SUBSTITUTION SAFER BAU Jeannette (128/2008)

Monsieur le maire indique que la commune doit acquérir la parcelle cadastrée C 65 lieu dit BEZIAU SUD d'une surface de 0ha 40a 70ca.

Le montant de cette acquisition s'élève à 2 148.96 € TTC (soit 1 911.20 € TTC pour le prix de vente et 237.76 €TTC pour les charges accessoires dues à la SAFER).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et en cas d'indisponibilité il propose que Madame Andrée CARDONA le remplace afin de signer cet acte.

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation à Monsieur le Maire ou à Andrée CARDONA pour la signature de l'acte de vente ainsi que pour les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

XIII LOTISSEMENT LA RUETTE

Monsieur le Maire indique que l'association syndicale du lotissement de La Ruette souhaite faire intégrer les espaces verts et la voirie du lotissement dans le domaine communal.

Monsieur le Maire propose de lancer une enquête publique en sollicitant un administré pour faire office de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer une enquête publique à ce sujet.

Il indique par ailleurs que l'association syndicale du lotissement de La Ruette souhaite faire don à la commune du solde de ses comptes d'un montant de 6 120.30 € afin que la commune puisse faire les travaux de busage des fossés dans le lotissement.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le don d'un montant de 6 120.30 € du l'association syndicale de la Ruette et inscrit cette somme en recette au BP 2009 communal et s'engage à utiliser cette somme pour le financement des travaux de busage de fossés dans le lotissement.

XIV. SIAH : RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique. Le plan des ruisseaux devrait être prochainement informatisé avec la liste des travaux et la consultation de leur état d'avancement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le rapport d'activité du SIAH.

XV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Médiathèque :
Le compte rendu du service de la Médiathèque départementale est lu à l'assemblée délibérante. Actuellement, l'association du Foyer Rural de Saint Clar gère l'activité prêt de livres. Le Conseil Général propose d'alimenter la bibliothèque avec 2000 livres qui seront régulièrement renouvelés. Le coût est de 2 € par habitant. Cela suppose un suivi informatique avec un logiciel spécifique. Le fonctionnement pourrait rester associatif. Actuellement le bibliobus ne passe plus. Il semble que les administrés se dirigent vers les bibliothèques des villages alentours. Il faudra prévoir un programmateur pour la salle hébergeant l'activité prêt de livres.

2– Bilan des coûts de travaux en assainissement :
Lecture est faite du coût des travaux d'assainissement.
TRONCON AB CHEMIN DE LA GARE :
Coût des travaux : 76 570 € TTC
- remboursement de la TVA : 11 854.57 €
- subvention conseil Général : 19 206.57 €
- subvention Adour Garonne : 26 500.00 €
- PRE : 13 800.00 €

= 5 208.86 €
TRONCON BC CHEMIN DE LA GARE :
Coût des travaux : 71 760.00 € TTC
- remboursement de la TVA : 11 109.88 €
- subvention DGE : 30 000.00 €
- subvention Adour Garonne : 39 750.00 €
- PRE : 15 000.00 €

= 0 € + recette 24 099.88 €
STATION :
Coût des travaux : 1 674 376.00€ TTC
- remboursement de la TVA : 259 226.88 € (paiement 2012)
- subvention conseil Général : 419 993.98 € (paiement sur facture/par acompte)
- subvention Adour Garonne : 324 998.00 € (paiement mi mars 2009)
- PRE : 400 000 € (paiement sur 10 ans)

= 270 157.00 € (à emprunter)

3 – FNASS :
Le rapport d'activité de l'organisme choisi comme C.E. est consultable.

4 – SDEHG : réfection de l'éclairage route de Beaufort :
Les potences de plusieurs lampadaires doivent être changées. De nombreux appareils sont vétustes.

5 – Sécurisation route de Beaufort :
Il est prévu d'acheter 3 à 4 m en bord de route afin d'élargir et déporter le virage dangereux à la sortie du village.

6 – Location du local ancienne dentiste :
Le local est loué par une artiste. Le montant de la location est arrêté à 300 € par mois. Le conseil municipal donne son accord pour la location.

7 – Centenaire :
Madame GANDELIN va fêter ses 100 ans le 4 avril 2009. Monsieur le Maire a rencontré son fils et lui propose de lui prêter la salle des fêtes afin de fêter cet évènement. Un bouquet de fleurs et la médaille de la commune seront également offerts.

8 – Filet de tennis :
Monsieur SCHUTZ demande l'achat d'un filet pour le terrain de tennis. Monsieur le Maire souhaite qu'une personne prenne la responsabilité de gérer la location du terrain. La mairie payera à cette condition uniquement le filet.

9 – Groupe scolaire :
Monsieur MAHE demande quand les étagères seront mises en place. Monsieur SHUTZ précise qu'il a demandé le nombre de mètre linéaire nécessaires pour le rangement des livres et qu'il est toujours sans réponse du corps enseignant.

10 – Site internet mairie et plan du village :
La fréquentation du site ne cesse d'augmenter. Il faudrait mettre à jour les plans de la commune.

11 – CAM : aide à la pierre :
Un dossier relatif à l'aide à la pierre à été laissé par Monsieur CIMBER.

12 – CISPD :
Demain matin réunion en Mairie. Les réunions se déroulent tous les deuxièmes mercredis du mois. Cette cellule est chargée de trouver des solutions aux petits problèmes de délinquance en partenariat avec la gendarmerie, le CCAS et les délégués des communes de la CAM.

13 – Compte rendu commission finances de la CAM :
La CAF se désengage pour l'aide aux crèches. L'Etat va réévaluer la base de la TH : si les revenus baissent, les compétences de la CAM pourraient être amoindries. Les communes auraient donc intérêt à augmenter la TH. D'autre part, le Pool Routier sera transféré à la CAM courant 2009.

Séance levée à 23h35.